
Erratum

Projet de règlement

Loi sur l'aide juridique et sur la prestation
de certains autres services juridiques
(chapitre A-14)

Aide juridique — Modification

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 25 février 2015,
147^e année, numéro 8, page 347.

À l'article 3, on aurait dû lire :

«**3.** Le présent règlement entre en vigueur le quinzième
jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle
du Québec*. ».

Au lieu de :

«**3.** Le présent règlement entre en vigueur le quinzième
jour qui suit la date de sa publication à la *officielle du
Québec*. ».

62755